

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

**CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**VERDUN – Cercle de Bévaux – M  
P09RM50X005**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté d'agglomération du Grand Verdun pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site du Cercle de Bévaux situé sur le territoire communal de Verdun afin de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre visant le désamiantage et la démolition de la totalité des bâtiments du site susvisé ainsi que la dépollution résiduelle si besoin ; le montant prévisionnel de l'opération est de 200 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la communauté d'agglomération du Grand Verdun
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté d'agglomération du Grand Verdun la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER